

ETAT DES LIEUX DE LA PRECARITE ENERGETIQUE & MOBILISATION DES ACTEURS EN PACA

Une étude action du RREP

Précarité énergétique dans les Alpes de Haute Provence : Etat des lieux territorial



Novembre 2011

Avec le soutien de



Et avec la participation du CETE Méditerranée.

Le projet ELPE, Etat des Lieux de la Précarité Energétique et mobilisation des acteurs en PACA, est porté par 3 associations, GERES, ECOPOLENERGIE et LOUBATAS qui travaillent sur la précarité énergétique depuis plusieurs années via des actions de terrain (projet Habitat Energie & Solidarité), l'animation du Réseau Régional Energie & Précarité (RREP), le projet européen FinSH...

Le projet ELPE a été monté pour conforter la dynamique initiée en 2007 par le Réseau Régional Energie & Précarité¹ (RREP) qui a permis d'engager un travail d'échanges et de mutualisation des expériences avec les acteurs de la pauvreté et de la précarité énergétique en PACA et de pointer les besoins des territoires sur cette problématique.

Il vise à :

- Mieux caractériser le problème de la précarité énergétique en PACA,
- Renforcer la connaissance des acteurs et des actions de lutte contre la précarité énergétique,
- Consolider la mise en réseau des initiatives menées à l'échelon local, départemental ou régional afin de leur assurer visibilité, reproductibilité et pérennité,
- Encourager l'émergence d'une dynamique structurée de réalisation d'actions, en adéquation avec les besoins identifiés.

Le projet est mené en deux grandes étapes, avec dans un premier temps un état des lieux à l'échelle régionale (réalisé en février 2011) puis l'élaboration d'une méthodologie de diagnostic à l'échelle territoriale en s'appuyant sur 4 territoires pilotes. L'ensemble des résultats sera partagé avec les acteurs régionaux.

Les 4 territoires pilotes sont les suivants :

- Un département – Alpes de Haute Provence, (accompagné par le GERES)
- Un territoire d'un département – le Haut Vaucluse, (accompagné par le GERES)
- Un Parc Naturel Régional du Verdon, (accompagné par le Loubatas)
- La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix (CPA), (accompagné par ECOPOLENERGIE).

Les partenaires techniques pour les diagnostics territoriaux sont : l'association CEDER (84), le PACT 04, le Parc Naturel Régional du Verdon et la Communauté du Pays d'Aix. Le centre de recherche Norbert Elias accompagne l'équipe porteuse sur la méthodologie des états des lieux et apporte ainsi son expertise de recherche sur les conclusions.

Dans le cadre du projet ELPE, le RREP propose à ces territoires de se saisir de la thématique de la précarité énergétique et de les accompagner pour :

- Mener un travail de recensement des données / informations / actions / contact des acteurs (identifier les situations de précarité énergétique sur le territoire, les actions et dispositifs existants et les acteurs mobilisés)
- Analyser ces informations et développer un plan global d'actions de réduction de la précarité énergétique sur son territoire
- Organiser sur le territoire un rendu de l'état des lieux pour permettre la mobilisation des acteurs (créer une synergie de moyens sur le territoire, les chaînes d'intervenants à mobiliser)

Le présent rapport expose les résultats de ce travail et les pistes proposées pour lutter efficacement contre la précarité énergétique dans les Alpes de Haute Provence.

La mutualisation des 4 diagnostics de territoire permettra à l'équipe du projet ELPE de proposer une méthodologie de diagnostic reproductible sur d'autres territoires de la région ainsi qu'un guide des acteurs et des actions en vue de généraliser les expériences exemplaires et les chaînes d'intervenants à mobiliser.

¹ Présenté en annexe

Le projet ELPE est piloté par les associations



Et soutenu par :



Le CETE Méditerranée a apporté son soutien au projet en proposant son expertise pour l'utilisation des données INSEE (croisements de données issues du recensement de la population 2007).

SOMMAIRE

1. Les grandes caractéristiques de la précarité énergétique :	5
2. Présentation du territoire	6
3. Caractérisation des ménages	7
Un département parmi les moins peuplés de France	7
Une population en augmentation mais vieillissante	7
Population par grande tranche d'âge	7
Une part importante de ménages potentiellement vulnérables	8
Revenu des ménages	9
Statut d'occupation des logements : une forte proportion de propriétaires occupants	10
4. Caractérisation du bâti	10
Une forte proportion de résidences secondaires	10
Un parc ancien affichant de faibles qualités thermiques	11
Le fioul, l'électricité et le bois, énergies les plus utilisées	13
Le parc privé est nettement prépondérant	16
5. Le prix de l'eau et des énergies	18
Prix de l'eau dans le département des Alpes de Haute Provence	18
Prix des énergies en France	18
Les ménages modestes plus touchés par la hausse des prix	19
6. Conclusions	19
7. les aides financières pour sortir de la précarité énergétique dans le département des Alpes de Haute Provence	21
L'aide aux ménages dans le département des Alpes de Haute Provence	21
Les aides directes à la réalisation de travaux dans le département des Alpes de Haute Provence	23
Les financements d'actions transversales	24
8. Actions preventives dans le département des alpes de haute provence	25
Améliorer la connaissance locale des phénomènes de précarité énergétique	25
Informers les publics	25
Former les professionnels sur la précarité énergétique	26
Diminuer les consommations d'énergie des logements	27
Agir globalement dans les territoires	28
Abréviations	29
Bibliographie et Sitographie	30

1. LES GRANDES CARACTERISTIQUES DE LA PRECARITE ENERGETIQUE :

En France, 3,8 millions de ménages ont un taux d'effort énergétique² supérieur à 10% de leur revenu tandis que 3,5 millions déclarent souffrir du froid car ils cumulent des **contraintes financières et un habitat peu performant**. 621 000 ménages souffrent des deux formes de précarité.

Descriptif du profil des ménages en PE .³

① Taux d'effort énergétique selon les quartiles de niveau de vie

en %

	Ensemble de la population	Population déclarant avoir eu froid
Ensemble	4,3	4,9
1 ^{er} quartile	9,3	9,1
2 ^e quartile	5,7	5,6
3 ^e quartile	4,2	4,4
4 ^e quartile	2,7	2,8

Lecture : le taux d'effort énergétique de l'ensemble de la population est de 4,3 % contre 4,9 % pour la population ayant déclaré avoir eu froid au cours de l'hiver précédent.

Champ : France métropolitaine,

Source : Insee, enquête nationale Logement 2006.

1/ Les ménages consacrant **plus de 10% de leurs ressources** pour chauffer leur logement sont principalement des propriétaires (19,5%), de personnes de 65 ans et plus (25,4%) et d'habitants de maisons individuelles (17,1%).

2/ Les ménages **déclarant souffrir du froid** sont principalement les jeunes (19,1%), les locataires (25,2%) et les ménages habitant en logement collectif (21%). Les familles monoparentales sont particulièrement exposées (40% de ces ménages sont logés dans le parc social). De même, les inactifs et les chômeurs sont deux fois plus souvent dans des situations de précarité énergétique.

② Profils des ménages en précarité énergétique selon l'approche retenue

en %

Part des ménages déclarant souffrir du froid		Part des ménages ayant un TEE > 10 %	
Ensemble des ménages	14,8	Ensemble des ménages	14,4
Ménages du 1 ^{er} quartile	22,0	Ménages du 1 ^{er} quartile	40,1
Locataires	25,2	Propriétaires	19,5
Moins de 50 ans	19,1	Plus de 65 ans	25,4
Logements entre 1949 et 1975	17,7	Logements avant 1948	20,1
Agglomérations > 200 mille habitants	17,5	Communes rurales	20,8
Habitat collectif	21,0	Habitat individuel	17,1

Lecture : parmi les ménages du 1^{er} quartile de niveau de vie, 22,0 % ont déclaré souffrir du froid et 40,1 % ont un taux d'effort énergétique (TEE) supérieur à 10 % de leur revenu.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquête nationale Logement 2006.

² Taux d'effort énergétique (TEE) : dépenses en énergie (y compris les dépenses de chauffage collectif) rapportées aux ressources du ménage. Les dépenses en énergie comprennent le chauffage, l'éclairage, les coûts liés à l'énergie nécessaire pour chauffer l'eau ainsi que la consommation des appareils électroménagers. Insee Première, n°1351, Mai 2011.

³ «La précarité énergétique : avoir froid ou dépenser trop pour se chauffer », I. Devalière-CSTB, P. Briant et S. Arnault-division Logement-INSEE, Insee Première, n°1351, Mai 2011

Les principales raisons invoquées par les ménages se plaignant du froid sont relatives à l'état du logement : une mauvaise isolation (41%), une installation de chauffage insuffisante (33%), une panne de l'installation (18%).

Les ménages qui déclarent souffrir du froid occupent plus souvent des logements construits entre 1949 et 1975 (17,7%) équipés de chaudières collectives et d'appareils de chauffage indépendants chauffés à l'électricité.

2. PRESENTATION DU TERRITOIRE

Le département des Alpes de Haute Provence compte 200 communes réparties en 30 cantons, une préfecture (Digne Les Bains) et 3 sous-préfectures (Barcelonnette, Castellane et Forcalquier).



Le **relief du département**, violemment contrasté, se compose de masses montagneuses dont l'altitude, variant de 200 m à 3 400 m, ne décroît qu'à la limite méridionale du département au confluent de la Durance et du Verdon.

Le **département** bénéficie en grande partie d'un climat dit "méditerranéen" caractérisé par des pluies assez rares et peu abondantes pour un département de montagne, des températures élevées l'été et un excellent ensoleillement.

Les Alpes de Haute Provence présentent de nombreux attraits touristiques et des lieux de villégiature, de ce fait, le nombre de résidences secondaires est relativement élevé.

3. CARACTERISATION DES MENAGES

UN DEPARTEMENT PARMIS LES MOINS PEUPLES DE FRANCE

Avec une superficie totale de 6925 km², le département des Alpes de Haute Provence constitue donc un des départements les plus étendus de France (17ème rang national et le plus grand département de la Région PACA) avec une densité de population de 22.8 habitants au km² (157 965 habitants en 2008 chiffre INSEE, 94ème rang national soit l'avant dernier département de la France métropolitaine juste devant la Lozère qui compte 15 habitants/km²).

Le département représente 22 % de la superficie de la Région PACA et ne compte que 3 % de la population régionale.

La vallée de la Durance constitue l'axe le plus peuplé du département.

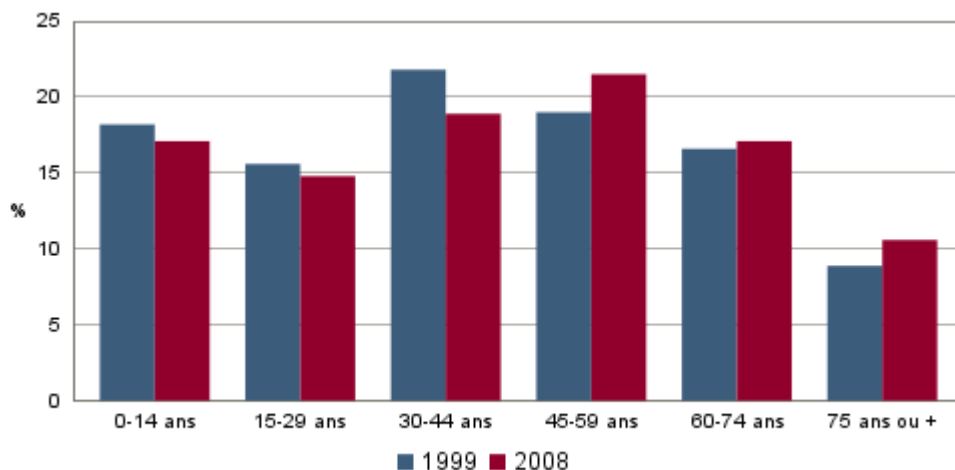
UNE POPULATION EN AUGMENTATION MAIS VIEILLISSANTE

Le département des Alpes de Haute Provence connaît une augmentation de sa population de près de 13 % entre 1999 (139 683 habitants – INSEE RP 1999) et 2008 (157 965 habitants – INSEE RP 2008) avec une variation annuelle moyenne de 1.4 % due uniquement aux entrées sur le territoire.

Entre 1999 et 2008, on observe une diminution de la population entre 30 – 44 ans, qui représente la tranche jeune de la population active, traduit vraisemblablement un départ de la population vers des territoires économiquement plus dynamiques. A l'inverse une augmentation de la population entre 45 – 59 ans et au-delà de 60 ans montre un attrait du département pour une partie de la population en fin de carrière ou à la retraite ainsi qu'un vieillissement de la population.

Plus de 25% de la population est âgée de plus de 60 ans en 2008.

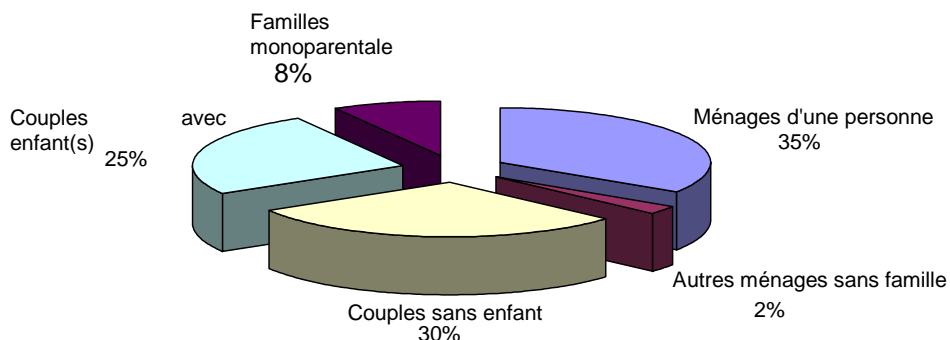
POPULATION PAR GRANDE TRANCHE D'AGE



Sources : Insee, RP1999 et RP2008 exploitations principales.

UNE PART IMPORTANTE DE MENAGES POTENTIELLEMENT VULNERABLES

Ménages selon la structure familiale
Source INSEE RP 2008

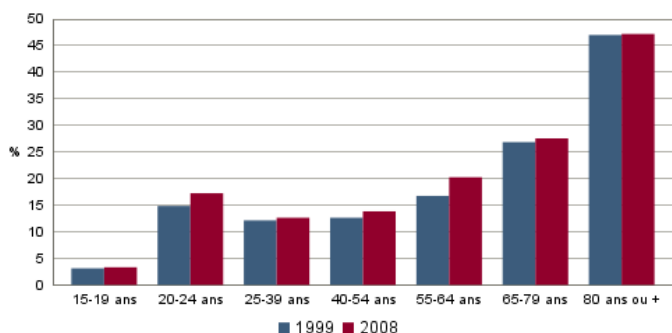


Les personnes vivant seules ou les familles monoparentales représentent 43 % des ménages sur le département. Par leur composition, ces ménages sont plus fragiles et donc plus enclins à une certaine précarité.

Notons qu'en matière d'énergie, les personnes seules ont généralement des besoins en chauffage plus importants.

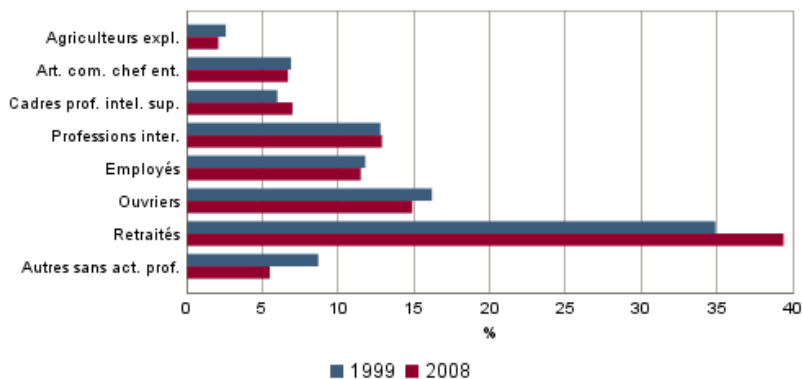
Personnes de 15 ans ou plus vivant seules selon l'âge - population des ménages

Sources : Insee, RP1999 et RP2008 exploitations principales.



La plus grande part des ménages constitués d'une personne vivant seule se situe dans la tranche d'âge 65 – 80 ans ou plus. Il s'agit donc de personnes à la retraite. On peut penser que les personnes à la retraite vivant seules peuvent potentiellement représenter une catégorie de personnes vulnérables sur le département des Alpes de Haute Provence. Hypothèse qui devra être vérifiée.

Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence



En 2008, près de 40% des ménages sur le département sont constitués d'au moins une personne à la retraite.

Sources : Insee, RP1999 et RP2008 exploitations complémentaires

REVENU DES MENAGES

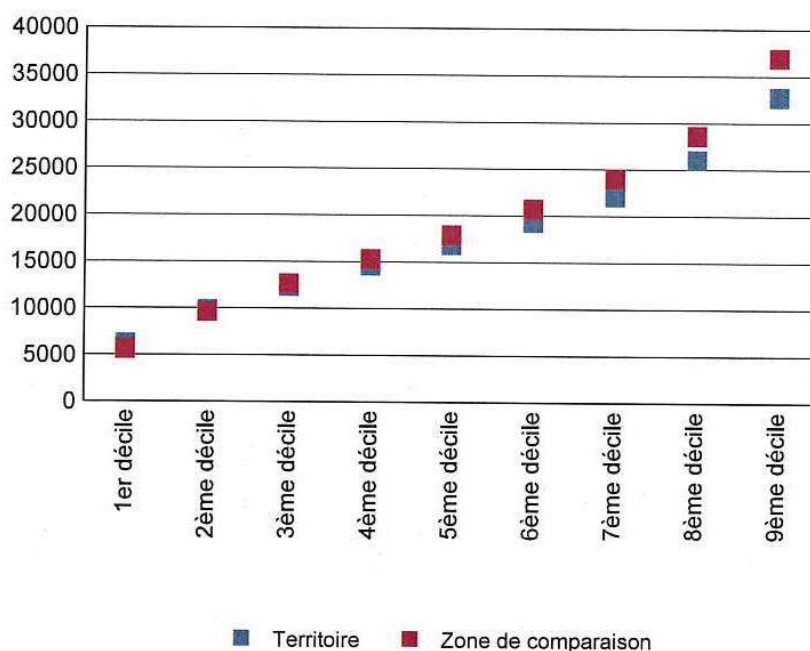
La répartition des données de revenus par décile : chaque décile représente 10% de la population.

Les données présentées ci-dessous présentent les revenus déclarés et non les revenus disponibles (contrairement à l'état des lieux régional). Le revenu disponible est le revenu dont dispose effectivement un ménage, il s'agit du revenu primaire, diminué des prélèvements obligatoires et augmentés des revenus de transfert (prestations sociales notamment).

Il serait par conséquent plus intéressant de présenter celui-ci mais les données disponibles sur le site de l'INSEE ne le permettent pas.

Distribution des revenus déclarés en euros par unité de consommation en 2008 Zone de comparaison : Région PACA

Source INSEE RP 2008



Les revenus des ménages des Alpes de Haute Provence sont plus resserrés que les ménages de Provence Alpes Côte d'Azur.

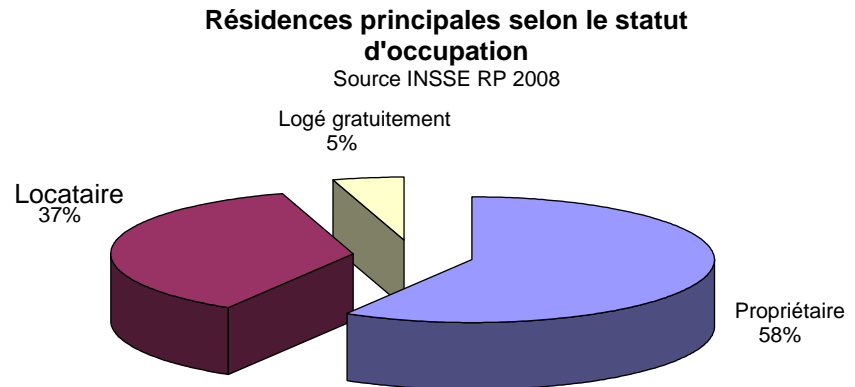
	Alpes de Haute Provence	Provence Alpes Côte d'Azur
Taux de pauvreté à 60%	15,2 %	15,7 %
Niveau de vie médian des personnes sous le seuil de pauvreté	9 208 €	9 091 €
Taux de pauvreté - rural	16,4 %	15,8 %
Taux de pauvreté - urbain	14,3 %	14,7 %

Source INSEE Chiffres clés des Alpes de Haute Provence et de la région PACA 2009

On note une représentation plus importante des ménages sous le seuil de pauvreté dans le milieu rural.

STATUT D'OCCUPATION DES LOGEMENTS : UNE FORTE PROPORTION DE PROPRIETAIRES OCCUPANTS

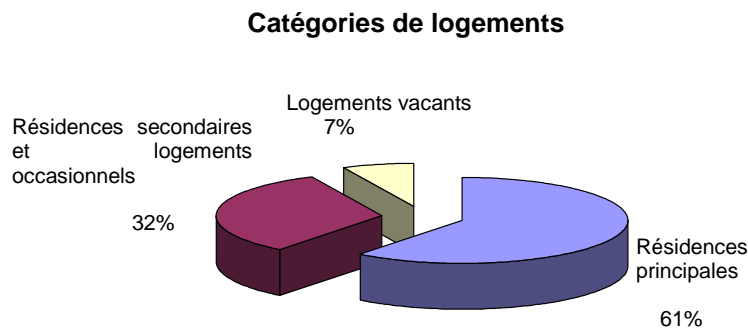
37% de locataires dont 8% sont locataires d'un logement HLM loué vide, ce qui représente une proportion plus faible qu'en région (13%).



La majorité des ménages sont propriétaires de leur logement.

4. CARACTERISATION DU BATI

UNE FORTE PROPORTION DE RESIDENCES SECONDAIRES



Source INSEE RP 2008

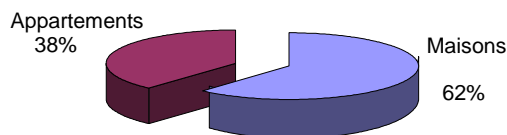
Le département compte un nombre important de résidences secondaires et de logements occasionnels représentant près d'un tiers des logements. Les résidences secondaires représentent un enjeu faible dans les situations de précarité énergétique. On peut tout de même noter que dans les cas où la tension du marché immobilier est telle que ces résidences sont utilisées comme résidence principale sans être rénovées cela peut engendrer des situations d'inconfort thermique important.

D'autre part, on peut noter que les logements occasionnels peuvent être utilisés par des travailleurs saisonniers. Ces logements ne sont pas toujours bien conçus pour une utilisation régulière même saisonnière (situations d'inconforts plus prononcées en hiver par exemple).

Les territoires concernés par cette problématique peuvent envisager de quantifier et qualifier plus précisément les ménages touchés afin de mener des actions ciblées.

Par la suite, dans tous les croisements issus du fichier individu, RP 2007 INSEE, réalisés par le CETE Méditerranée, ne sont considérées que les résidences principales.

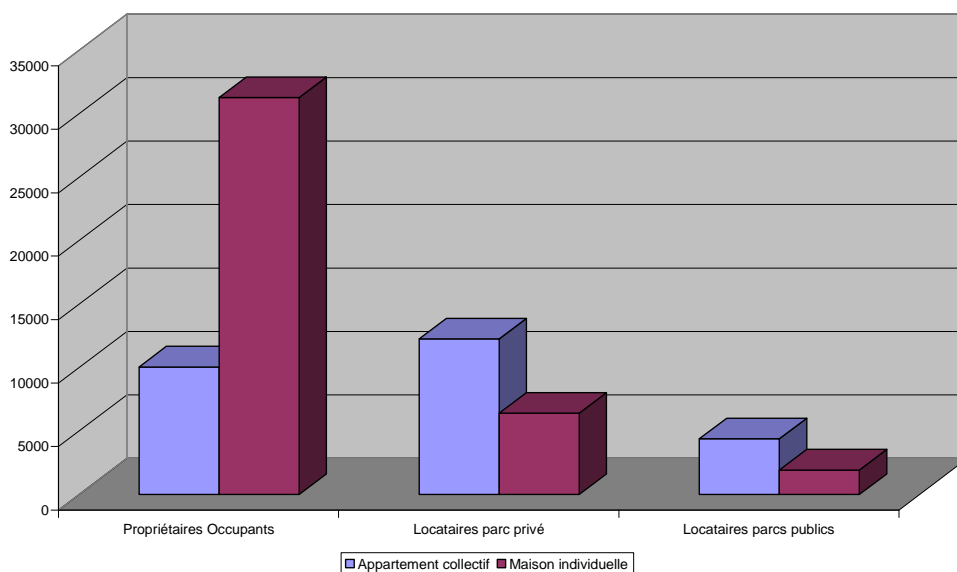
Types de logements



Source INSEE RP 2008

L'habitat sur le département est essentiellement constitué de maisons individuelles avec plus de 60% des logements.

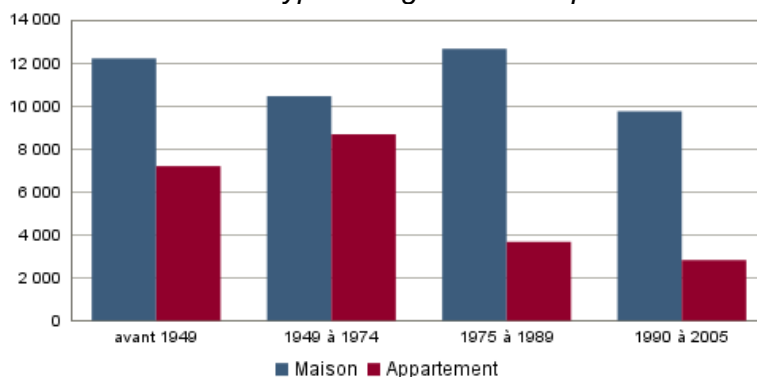
Type de résidence principale suivant le statut d'occupation



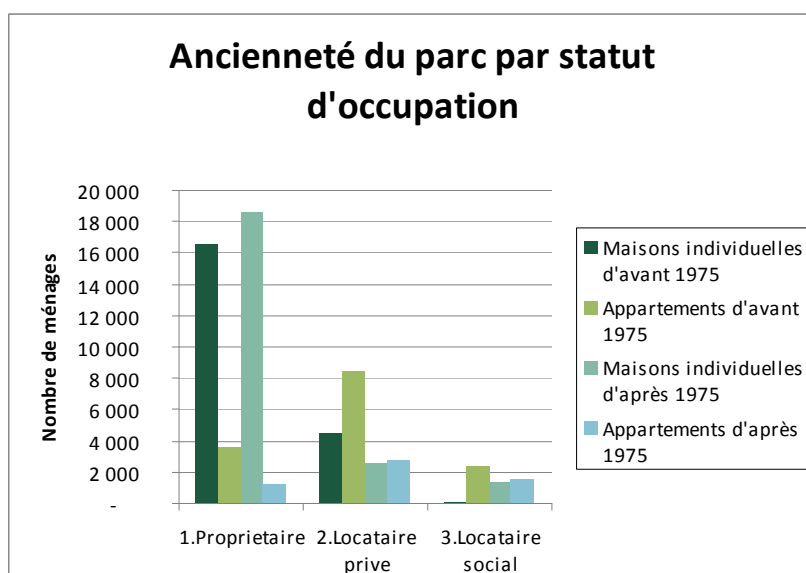
Une forte proportion de propriétaires occupants habite en maison individuelle. Le parc locatif (privé ou publics) est constitué en grosse majorité d'appartements en collectif.

UN PARC ANCIEN AFFICHANT DE FAIBLES QUALITES THERMIQUES

Résidences principales en 2008 selon le type de logement et la période d'achèvement



Source : Insee, RP2008 exploitation principale.



Source : INSEE recensement de la population 2007

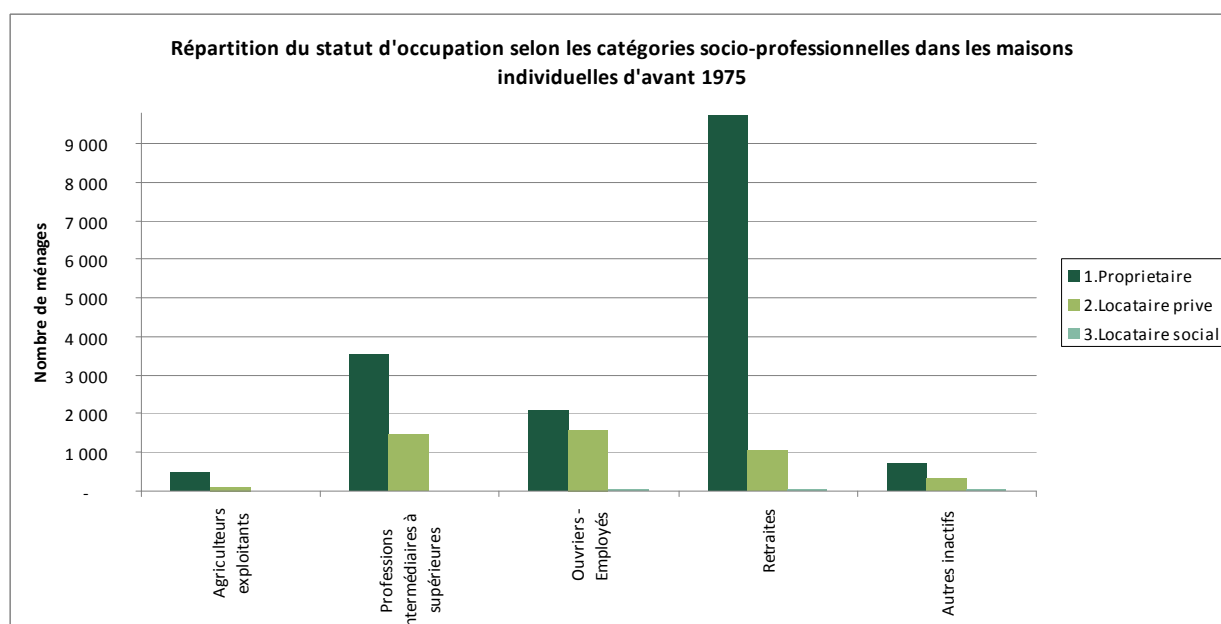
Le parc de logements collectifs des Alpes de Haute Provence est constitué d'un bâti majoritairement ancien, construit avant 1975 donc avant toute réglementation thermique. Dans l'individuel, la moitié des logements ont été construits avant 1975 et l'autre moitié après.

Les propriétaires occupants résidant pour moitié dans des logements construits avant 1975 et pour moitié dans des logements construits après.

Cependant dans certains cantons « très ruraux » qui ne bénéficient pas du rayonnement de communes plus importantes à proximité, les propriétaires occupants résident majoritairement dans des logements d'avant 1975.

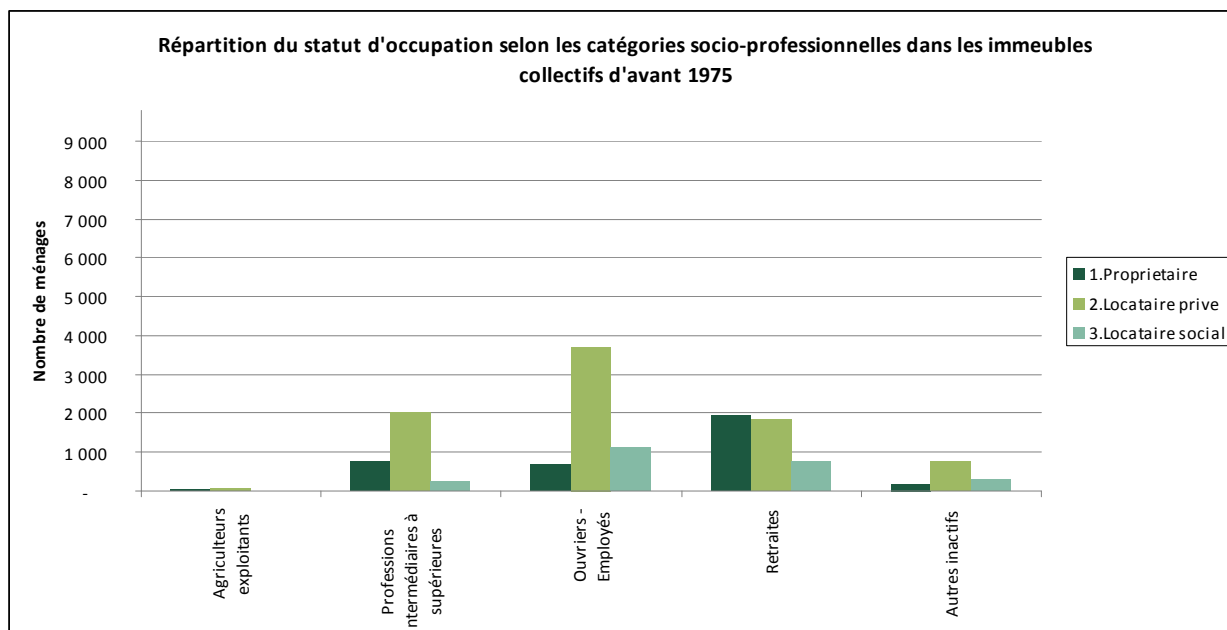
Les locataires du parc privé occupent majoritairement des logements construits avant 1975. Il s'agit essentiellement de maisons individuelles sur les cantons « très ruraux » et de logements collectifs dans des zones plus peuplées.

Les locataires du parc social sont majoritairement logés dans des logements construits après 1975 sauf sur des zones comme Digne ou Manosque pour lequel le parc social est essentiellement constitué de logements d'avant 75.



Source : INSEE recensement de la population 2007

Concernant les maisons individuelles d'avant 75, elles sont, sur le département, occupées par une forte proportion de retraités essentiellement propriétaires. Ce constat reste le même pour chacun des cantons du département.



Source : INSEE recensement de la population 2007

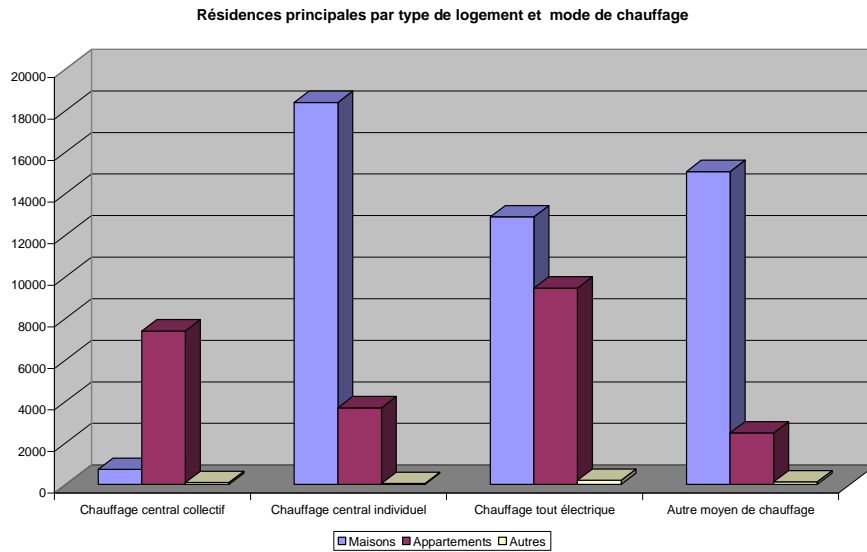
Les logements d'avant 75 en immeubles collectifs sont en premier lieu occupés par des ouvriers / employés et des retraités dans le secteur privé et également dans le secteur social. On verra par la suite que ces logements en immeuble collectif dans le secteur public sont souvent chauffés à l'électrique.

D'autre part, on peut noter que parmi la CSP « autres inactifs », 67% logent dans les logements datant d'avant 75, qu'il s'agisse de maisons individuelles que d'immeubles collectifs alors que ce pourcentage est juste en dessous de 50% parmi les professions intermédiaires et supérieures.

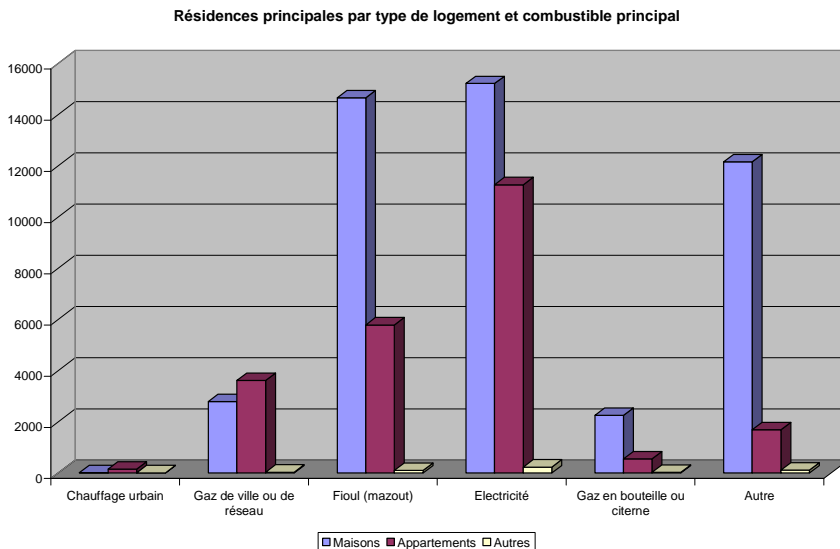
LE FIOUL, L'ÉLECTRICITÉ ET LE BOIS, ENERGIES LES PLUS UTILISÉES

Pour information, dans ce paragraphe, le mode de chauffage désigné par « Autre » correspond essentiellement au chauffage au bois sur les Alpes de Haute Provence (il peut également contenir le chauffage au charbon, au pétrole lampant). Il n'est en revanche pas possible de différencier le bois des autres énergies dans cette catégorie « autre », ce qui aurait été, notamment pour les Alpes de Haute Provence, une information intéressante, étant donné que le bois est relativement utilisé sur le territoire.

Mode de chauffage par type de logement :



Source INSEE RP 2008



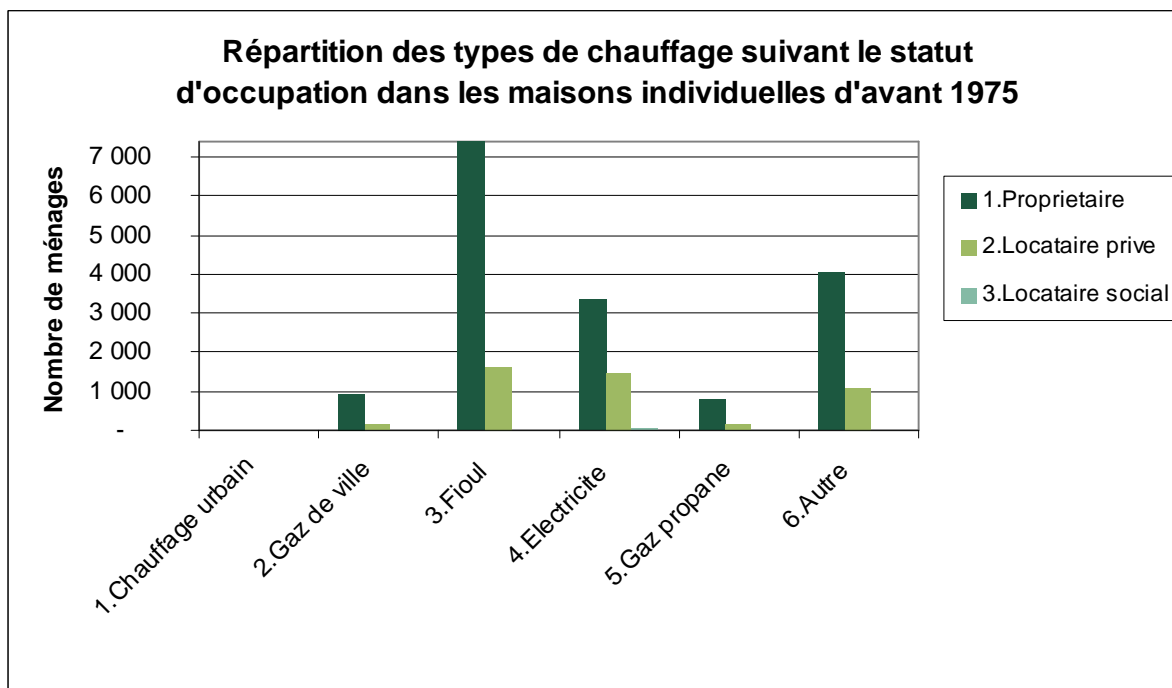
Source INSEE RP 2008

Deux énergies sont prépondérantes sur le département : le fioul et l'électricité que le logement soit en collectif ou individuel. Le gaz de ville n'est que très peu disponible sur l'ensemble du territoire des Alpes de Haute Provence.

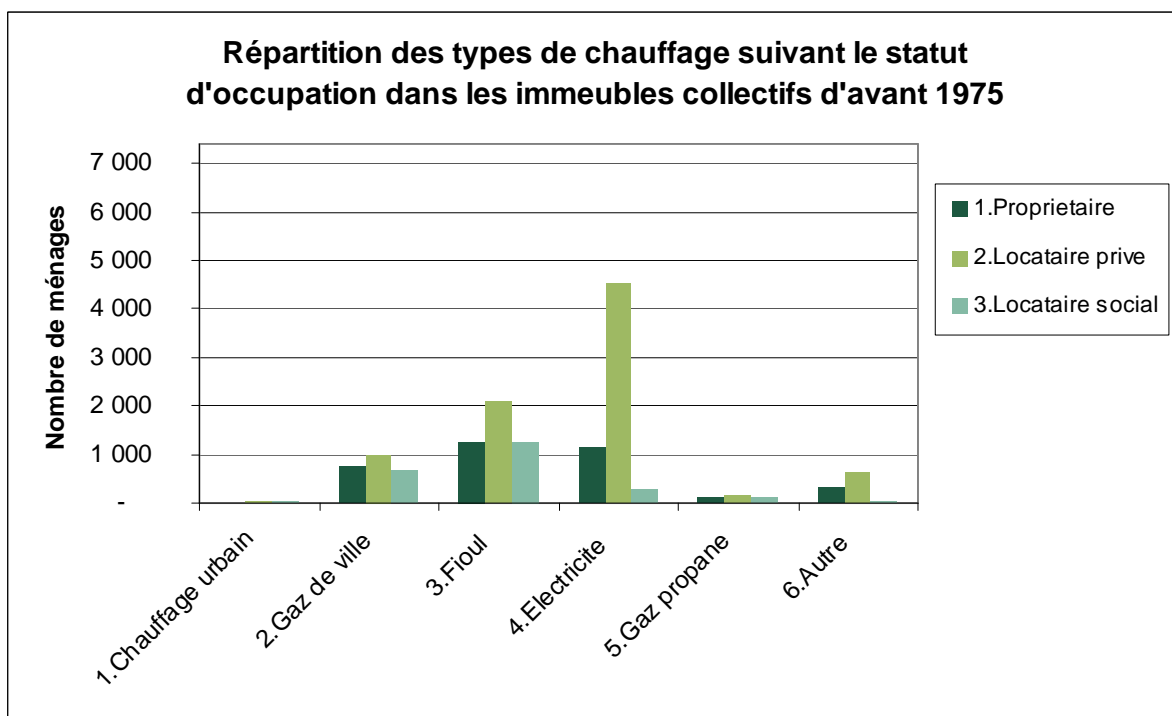
On peut noter également une forte utilisation d'énergie « autre » telle que le bois dans les logements individuels.

Si l'on s'intéresse plus particulièrement aux énergies utilisées dans les logements d'avant 1975 (voir les 2 graphes suivants), de manière prépondérante on trouvera le fioul dans les maisons individuelles notamment pour les propriétaires occupants et l'électricité dans le collectif notamment pour les locataires du parc privé.

Cependant concernant l'habitat individuel ce constat varie suivant le lieu géographique, des énergies « autres » comme le bois par exemple seront privilégiées dans des zones montagneuses et boisées du département (par exemple les cantons d'Entrevaux, d'Allos Colmars, l'Ubaye, le Jabron, etc.).

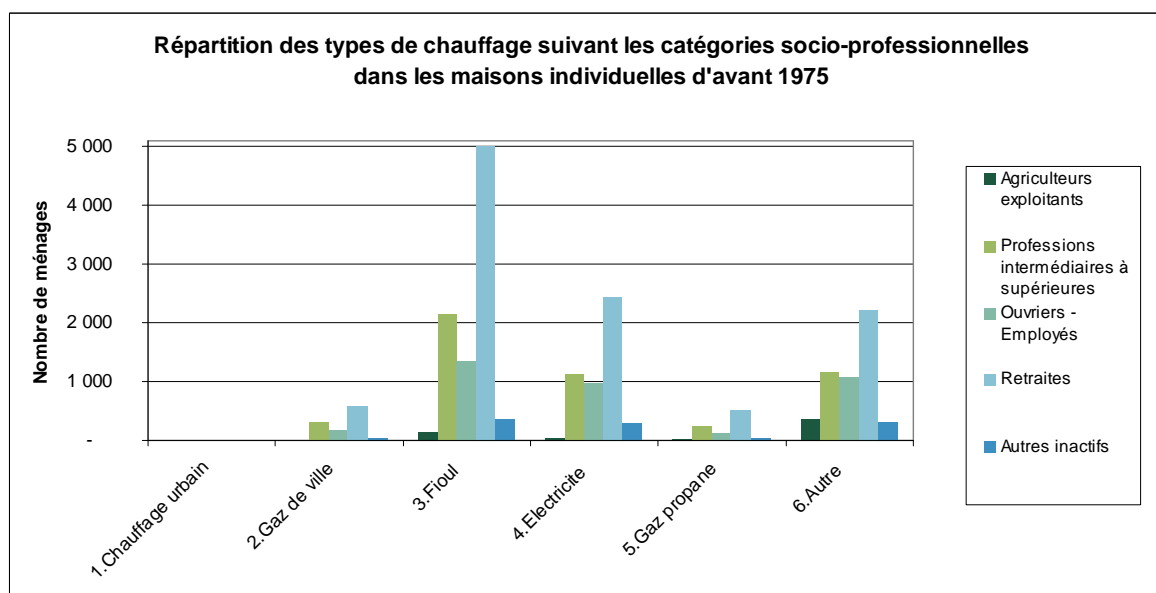


Source : INSEE recensement de la population 2007

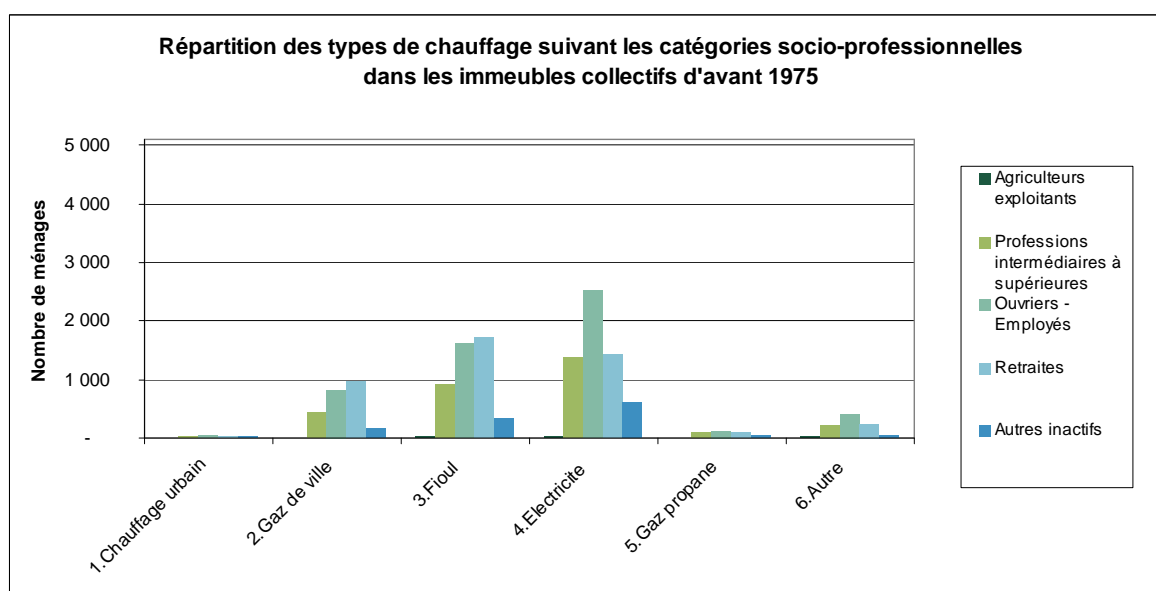


Source : INSEE recensement de la population 2007

Quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle, les constats sont ceux évoqués précédemment en ce qui concerne les énergies utilisées pour le chauffage.



Source : INSEE recensement de la population 2007



Source : INSEE recensement de la population 2007

LE PARC PRIVE EST NETTEMENT PREPONDERANT

Le département compte 8% de logements dans le parc public HLM et 92 % dans le parc privé. Le parc privé est donc nettement prépondérant sur le département.

Les logements sociaux du parc public sont peu nombreux, or selon le 15^{ème} rapport annuel de la Fondation Abbé Pierre, le taux d'effort logement des ménages est quasiment le double dans le secteur privé que dans le secteur public.

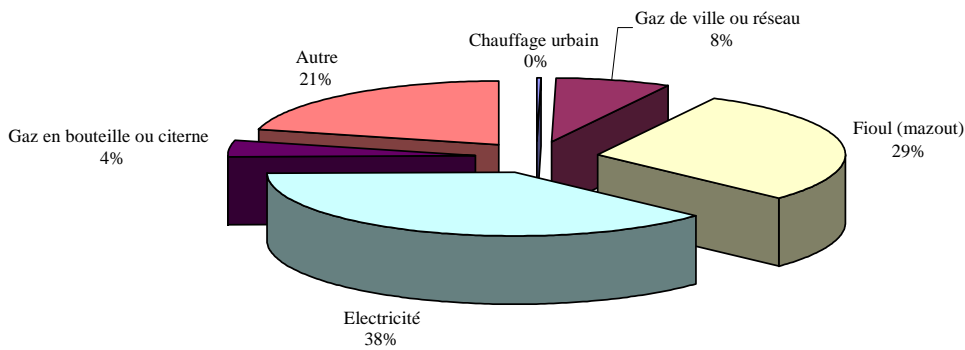
Pour faire face à ces taux d'efforts élevés, soit les familles vont être dans des logiques de privations pour être en mesure de payer le loyer et les autres frais pour lesquels les aides sont inaccessibles ; soit elles vont se trouver dans des logiques de recours systématique aux aides au logement et aux impayés d'énergie.

Mode de chauffage et type de combustible parc privé / parc public

La répartition des énergies de chauffage dans le parc privé et le parc public montre que le chauffage électrique et le chauffage au fioul sont largement utilisés sur le territoire. La troisième

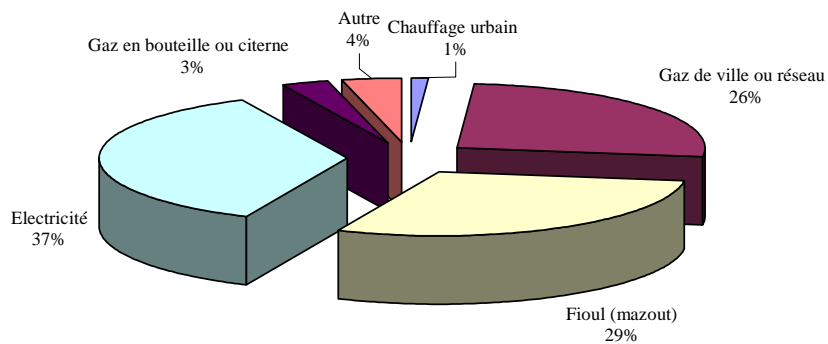
énergie est respectivement le gaz de ville dans le parc public et les énergies « autres » comme le bois par exemple dans le parc privé (essentiellement en maison individuelle).

Résidences principales du parc privé par mode de chauffage



Source INSEE RP 2008

Résidences principales du parc public par mode de chauffage

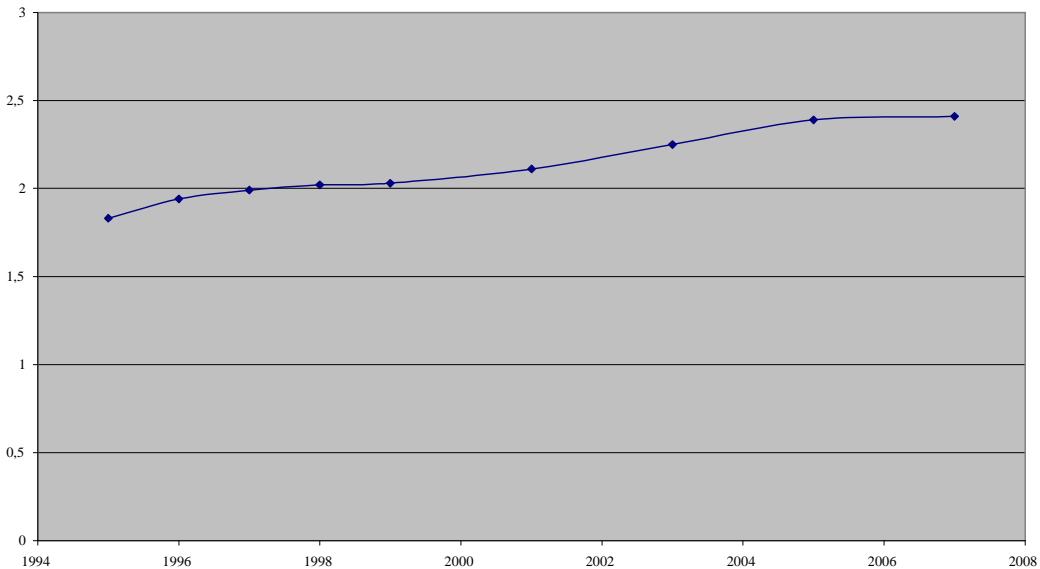


Source INSEE RP 2008

5. LE PRIX DE L'EAU ET DES ENERGIES

PRIX DE L'EAU DANS LE DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

Evolution du prix moyen pondéré en euros du m³ d'eau dans le département des Alpes de Haute Provence

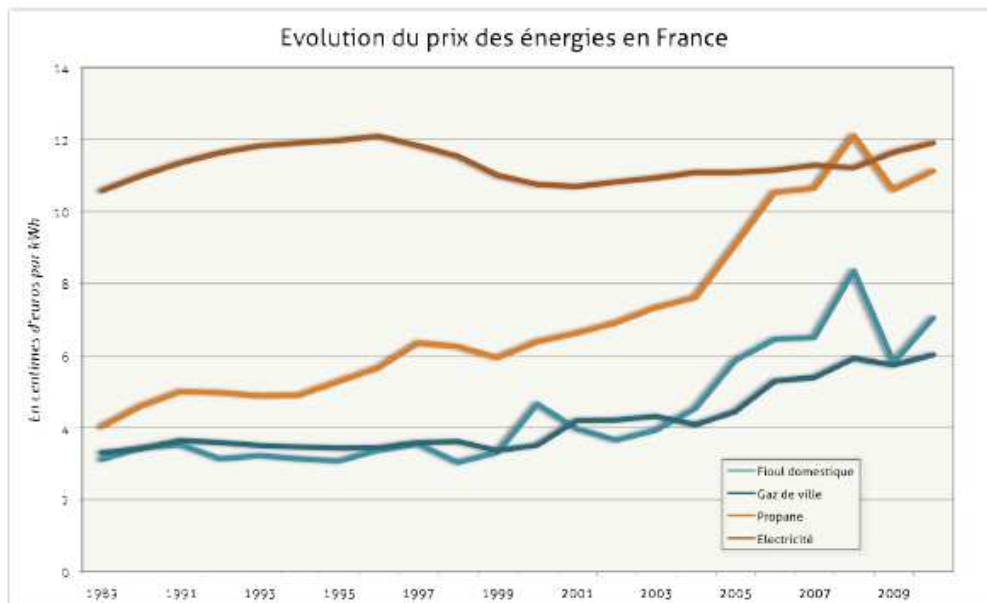


Source SIE Rhône Méditerranée

En 2007, le prix moyen pondéré sur les bassins Rhône Méditerranée et Corse était de 2.89 €/m³. Le prix moyen dans les Alpes de Haute Provence est donc inférieur.

Il faut noter que le prix des consommations d'eau chaude inclut au-delà du coût de l'eau, le coût du chauffage de l'eau, il est de ce fait encore plus intéressant de mener des actions de réduction des consommations d'eau chaude.

PRIX DES ENERGIES EN FRANCE

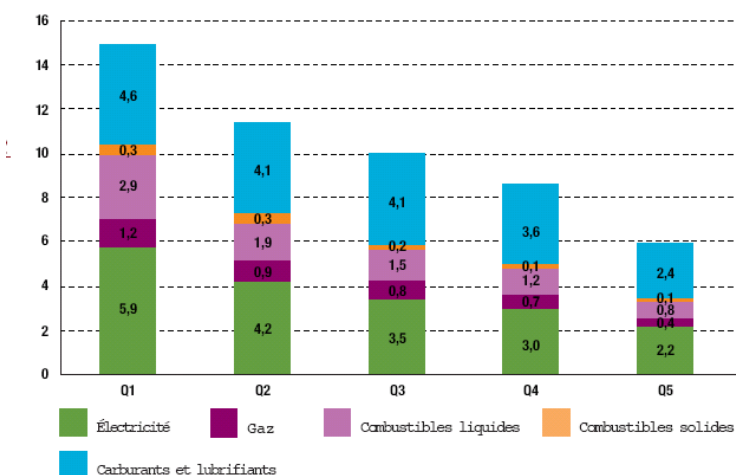


Source base de donnée Pégase, MEDDTL

LES MENAGES MODESTES PLUS TOUCHES PAR LA HAUSSE DES PRIX

On assiste sur le département comme au niveau national à une augmentation des coûts de l'eau et de l'énergie. Augmentation qui impacte bien évidemment le budget des ménages et notamment les ménages dont les revenus sont les moins élevés. En effet, moins les revenus du ménages sont élevés, au plus la part que prennent les dépenses énergétique est grande, ce que montre le diagramme ci-dessous.

Graphique 1 – Dépenses énergétiques des ménages par type d'énergie selon leur quintile¹ de revenu en pourcentage du revenu net d'IR



Source : INSEE 2006

6. CONCLUSIONS

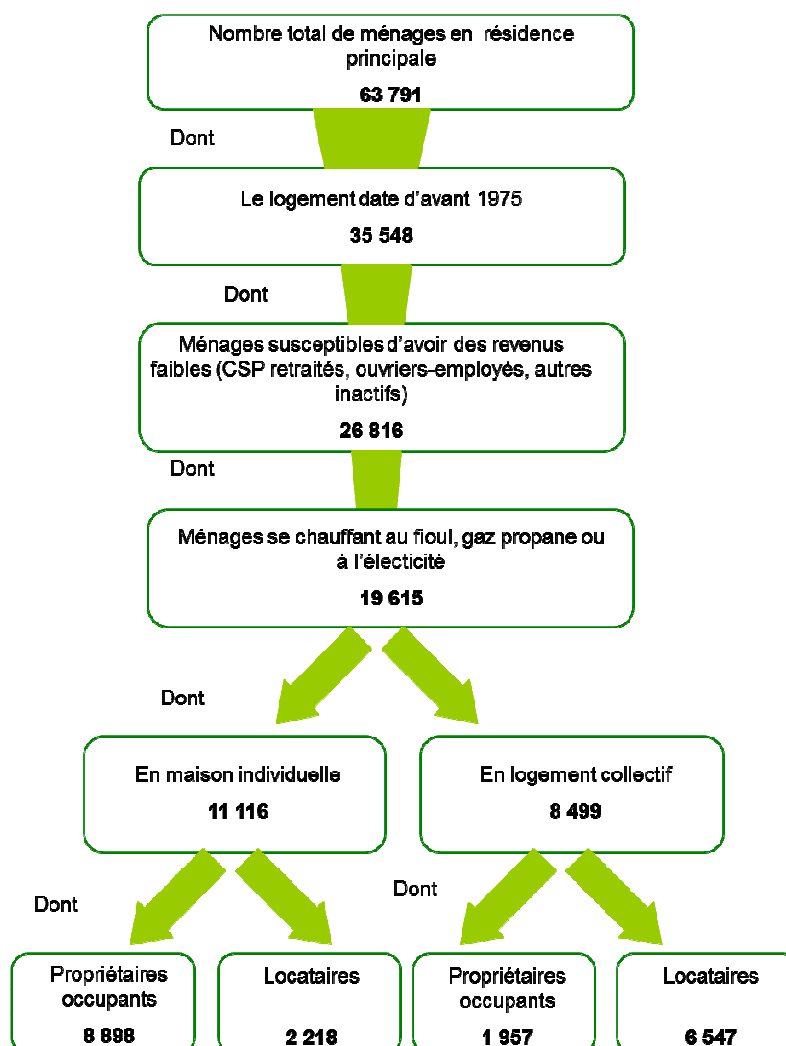
Le schéma suivant présente une première approche de quantification des ménages modestes pouvant être à risque par rapport à des situations de précarité énergétique en raison de leur condition d'habitat. Ce n'est qu'une vision partielle des ménages potentiellement vulnérables vis-à-vis de la précarité énergétique en raison des hypothèses retenues : il est tout à fait possible de rencontrer des situations de précarité énergétique dans des logements d'après 75 par exemple mais ce n'est pas la majeure partie des situations.

D'autre part, les données disponibles pour le croisement ne permettaient pas de prendre en compte les revenus

Il est important de noter que dans les Alpes des Haute Provence, de nombreux propriétaires occupants sont vulnérables, majoritairement en maison individuelle. Les locataires se trouvant dans des situations « à risque » sont plutôt logés en immeuble collectif.

Près de la moitié des maisons individuelles d'avant 1975 sont occupées par des ménages dont au moins une personne est retraitée. Ces maisons sont majoritairement chauffées au fioul. Dans les cantons plus ruraux et/ou alpins l'utilisation du bois est assez marquée. Ces personnes retraitées sont parfois seules dans leur logement. Ces publics retraités modestes seront donc une cible importante dans le cadre du déploiement d'actions de lutte contre la précarité énergétique. Les difficultés de repérage seront à prendre en compte dans les actions à développer puisque ce public (personnes âgées, propriétaires...) n'est pas habituellement en demande vis-à-vis d'un accompagnement extérieur.

Des actions envers les locataires et notamment du parc privé, majoritairement chauffés à l'électricité dans des logements d'avant 1975, représentent également un enjeu important pour réduire les situations de précarité énergétique.



Source : INSEE recensement de la population 2007

Un point important n'est pas abordé dans le cadre de cet état des lieux focalisé sur la précarité énergétique dans le logement : la mobilité. Les dépenses liées aux déplacements dans ce département étendu, avec des territoires ruraux et en montagne peuvent représenter une part significative dans les dépenses des ménages. Et ce poste sera amené à augmenter dans les années à venir. Pour traiter de manière durable les situations des ménages, il est utile de prendre également en compte les problèmes liés aux déplacements.

7. LES AIDES FINANCIERES POUR SORTIR DE LA PRECARITE ENERGETIQUE DANS LE DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

Aujourd'hui, il existe au niveau national comme à un niveau local des dispositifs d'aides financières aux ménages qui peuvent être inclus dans la lutte contre la précarité énergétique. Il s'agit à la fois d'aides à la personne (pour alléger le poids de l'énergie dans les budgets des ménages), d'aides à la pierre (pour la rénovation de logements) mais également d'aide à la mise en œuvre de projets transversaux de réduction de la précarité énergétique.

Peu de dispositifs sont spécifiquement axés sur la prévention des situations de précarité énergétique. Il s'agit essentiellement d'aides au logement qui incluent de plus en plus souvent des critères de performance énergétique.

Les différents financements disponibles dans le département des Alpes de Haute Provence sont présentés ci-dessous.

Pour plus de détails sur les dispositifs au niveau régional : se reporter à l'état des lieux régional de la précarité énergétique mené dans le cadre du projet ELPE et disponible en ligne : <http://www.precarite-energie.org/-Etat-des-Lieux-de-la-Precarite-.html>

L'AIDE AUX MENAGES DANS LE DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

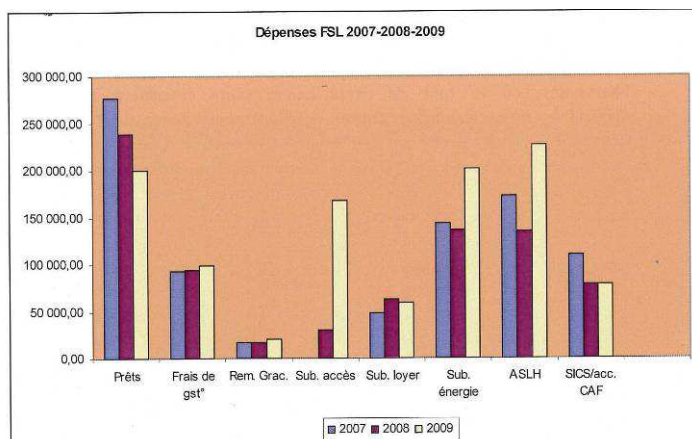
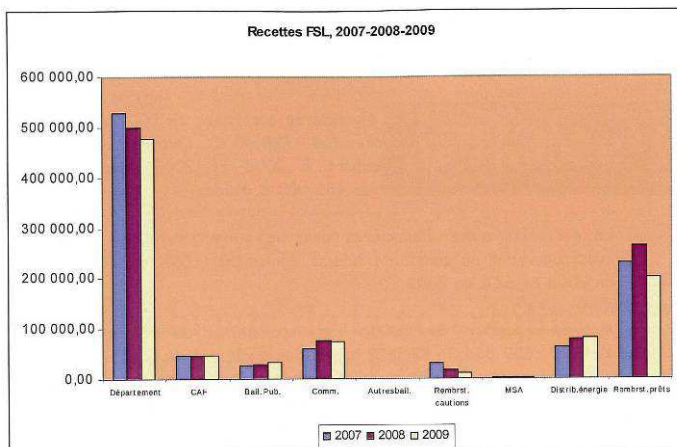
L'aide directe aux ménages peut être séparée en deux catégories :

- Des aides destinées à faciliter le règlement par les ménages d'impayés de facture, il s'agit alors uniquement d'aides curatives qui ne réduiront pas les situations de précarité énergétique
- Des dispositifs d'allègement du poids de la facture énergétique.

Les aides aux impayés d'énergie du Fonds Solidarité Logement :

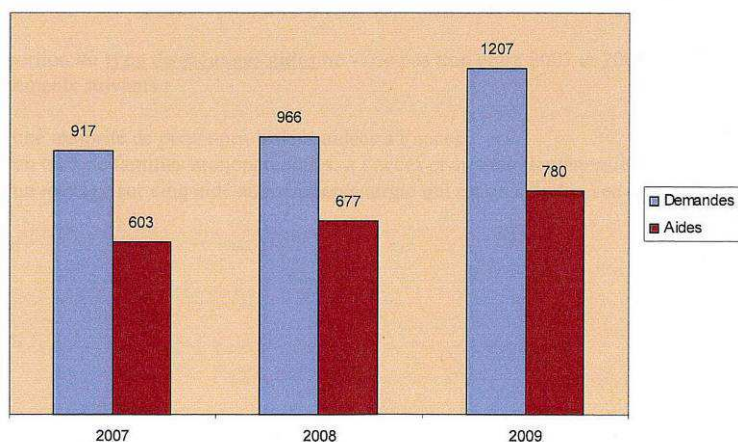
Budget du FSL dans le département des Alpes de Haute Provence :

Les chiffres présentés ci-après sont issus des bilans du Fonds Solidarité Logement des Alpes de Haute Provence de 2007 à 2009.



Le budget du FSL dans le département montre une augmentation des subventions énergie. En 2009, 19.1% (soit 200 978.93 €) des dépenses ont été consacrées aux aides énergie contre 16% (soit 143 793.32 €) en 2007.

Aides à l'énergie

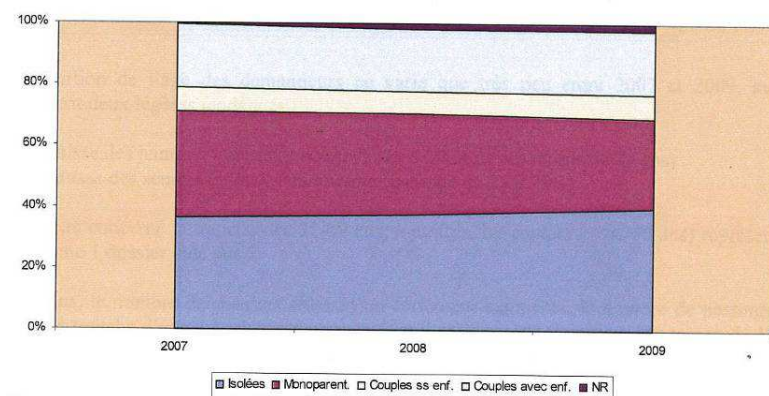


Depuis 2007, les demandes d'aides à l'énergie (chauffage électrique, chauffage au bois, au fioul et au gaz en cuve, aide à la cuve de fioul et aide à l'eau) faites auprès du FSL ont fortement augmenté ainsi que le nombre de dossiers aidés. Ceci peut s'expliquer en partie par l'élargissement des critères d'aides à d'autres énergies que la seule énergie électrique.

En 2009, 780 aides énergie ont été données pour une moyenne de 258 € par ménage.

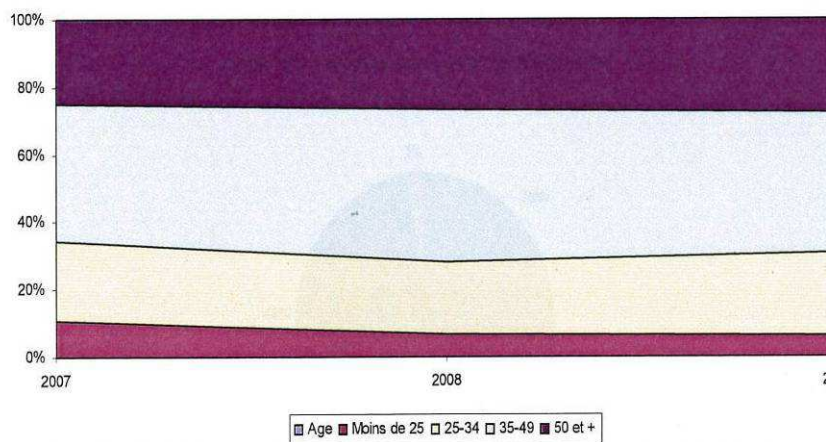
Type de ménages aidés dans le cadre des aides maintien et énergie sur le département des Alpes de Haute Provence :

Types de ménages aidés, maintien et énergie

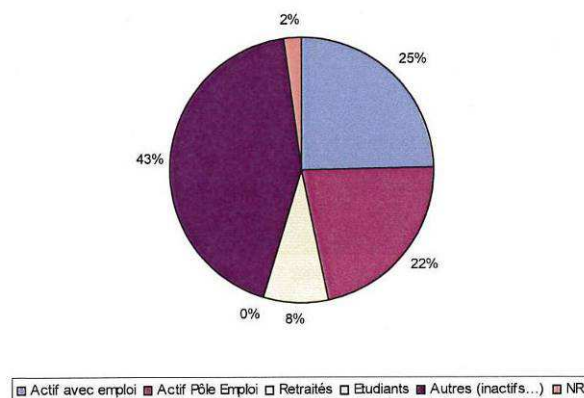


Près des trois quarts des personnes aidées sont des personnes isolées ou famille monoparentales, qui sont de par leur composition familiale les ménages les plus fragiles

Age des demandeurs, aides au maintien/énergie



Activité des demandeurs, aides au maintien/énergie 2009



Près de 60 % des demandeurs se situent dans la tranche d'âge 25 à 60 ans. Néanmoins, on peut noter une augmentation des demandes de la part des personnes de + de 50 ans qui représente en moyenne 1 dossier sur 5.

La majorité des dossiers (43%) concerne des inactifs. Cependant on peut noter qu'un dossier sur 4 concerne les personnes ayant un emploi, ce qui témoigne de la précarisation des personnes en emploi, une hausse des retraités (de 5 à 8 % entre 2007 et 2009).

Les aides directes aux impayés d'énergie et d'eau des autres partenaires (CAF, CCAS, associations) :

Sur la base d'une démarche volontaire (non obligatoire) certaines structures sur le département des Alpes de Haute Provence interviennent en complément du FSL, ou en marge de celui-ci, pour résoudre les difficultés rencontrées par les familles en matière de dette énergétique.

Ainsi, les CCAS (comme par exemple le CCAS de la ville de Digne les Bains qui a mis en place des bons énergies à hauteur de 140 €), les associations caritatives (comme par exemple le secours catholique) peuvent donner des aides aux ménages.

Les tarifs sociaux de l'énergie :

Des tarifs préférentiels sont proposés par les fournisseurs d'énergie à leurs clients démunis. L'obligation est imposée par l'Etat aux fournisseurs.

Il s'agit du Tarif Première Nécessité (TPN) pour l'électricité et du Tarif Spécial de Solidarité (TSS) pour le gaz.

Ces tarifs permettent d'alléger le poids de la facture énergétique des bénéficiaires en donnant accès à un prix réduit de l'énergie dans la limite d'une consommation faible, le prix de l'abonnement n'est pas réduit. Cela permet de diminuer les factures d'énergie des familles très modestes.

Les publics éligibles à ce tarif sont les personnes remplissant les conditions de revenus de la CMUC (Couverture Maladie Universelle Complémentaire). Mais l'application de ce tarif n'est jusqu'à présent pas automatique, des démarches administratives considérées comme plutôt lourdes sont nécessaires.

Dans le département des Alpes de Haute Provence, fin 2007, selon EDF, le taux de recours au TPN était de 70 % (2053 d'ayant droit et 1437 bénéficiaires).

LES AIDES DIRECTES A LA REALISATION DE TRAVAUX DANS LE DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

La réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique des logements engendre une diminution des causes de situations de précarité énergétique (confort amélioré, charges énergétiques réduites ...). Des aides financières ont été mises en place pour favoriser la réalisation de travaux de la sorte.

Ces aides peuvent être directement destinées au bénéficiaire final à savoir l'occupant du logement qu'il soit propriétaire ou locataire. Elles peuvent être également destinées aux bailleurs (sociaux ou très sociaux).

L'ensemble des dispositifs d'aide aux travaux sont listés dans le diagnostic régional mené dans le cadre du projet ELPE. Seuls certains sont repris par la suite.

Programme Habiter Mieux

Contrat Local d'Engagement au niveau départemental est en cours de négociation sur le département des Alpes de Haute Provence avec les différents partenaires signataires.

Des prêts pour des travaux d'amélioration de la performance énergétique des logements

Des prêts sont mobilisables pour réaliser des travaux : l'éco prêt à taux zéro, des prêts CAF, des caisses de retraite.

Un outil financier intéressant pour donner les moyens aux ménages de rembourser des prêts est l'ouverture des droits à l'Allocation Logement lors de la contraction d'un prêt pour la rénovation de l'habitat. Ce dispositif est mobilisable via des prêts mis en place par les SACICAP ou via le micro-crédit social à vocation d'amélioration de l'habitat lancé par la Fondation Abbé Pierre.

Aides aux bailleurs sociaux

Les bailleurs sociaux peuvent mobiliser des prêts et aides financières pour la rénovation de leurs logements. Il s'agit notamment de l'Eco prêt proposé par la Caisse des Dépôts, le programme RHEA de la Région, ou les appels à projet (ADEME, Région, Feder) pour des rénovations performantes sur le plan énergétique.

LES FINANCEMENTS D' ACTIONS TRANSVERSALES

Fonds Régional pour l'Environnement et l'Energie (FREE)

L'accord cadre Etat – ADEME – Région prévoit une enveloppe « Financement Régional pour l'Environnement et l'Energie » qui permet entre autre d'aider des projets de lutte contre la précarité énergétique.

Les fonds sont prioritairement ciblés sur la maîtrise des consommations d'énergie, l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments ...

Les montants d'aide peuvent aller jusqu'à 80% du montant du projet.

AGIR / AGIR +

La Région mène un programme ambitieux d'amélioration de son indépendance énergétique et de mobilisation des acteurs régionaux : Action Globale Innovante pour la Région.

Dans le cadre de ce programme, des actions préventives de lutte contre la précarité énergétique peuvent être aidées. Une action spécifique pour promouvoir les rénovations performantes sur le plan énergétique est en cours de développement, elle devrait inclure une bonification des aides pour les ménages à faibles revenus.

Collectivités territoriales

Des fonds peuvent être alloués à des projets de réduction des situations de précarité énergétique par les collectivités dans le cadre de certains programmes.

Dans le département des Alpes de Haute Provence, le Conseil Général et deux intercommunalités (la Communauté de Communes des 3 Vallées et la Communauté de Communes Luberon Durance Verdon) **portent des agendas 21** dans lesquels sont inscrits des actions de sensibilisation aux économies d'énergie auprès de la population et notamment auprès de personnes défavorisées.

Par ailleurs, **10 communes du département** (Barcelonnette, Castellane, Château Arnoux Saint Auban, Digne Les Bains, Forcalquier, La Mure Argens, Manosque, Mison, Pierrevet et Valensole) **ont répondu à l'appel à projet régional « Collectivités lauréates AGIR pour l'énergie du futur »** et devront donc mettre en place des actions de lutte contre la précarité énergétique.

Fournisseurs d'énergie

Les fournisseurs d'énergie et plus particulièrement EDF et GDF-Suez mènent depuis plusieurs années des actions de solidarité qui s'inscrivent en marge de leur contribution au FSL. Cet engagement se traduit par la réalisation d'actions de maîtrise de la demande d'énergie (cf. chapitre sur les actions préventives) et/ou par le financement d'actions de sensibilisation, d'aide aux travaux...

8. ACTIONS PREVENTIVES DANS LE DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

Devant la diversité et la richesse des actions mises en œuvre, et pour en faciliter l'appréhension, nous présentons les actions de lutte contre la précarité énergétique en les classant selon 5 modes d'intervention :

Les actions qui visent à :

1. Améliorer la connaissance locale des phénomènes de précarité énergétique,
2. Informer les publics,
3. Former les professionnels sur la précarité énergétique,
4. Diminuer les consommations d'énergie des logements,
5. Agir globalement dans les territoires.

AMELIORER LA CONNAISSANCE LOCALE DES PHENOMENES DE PRECARITE ENERGETIQUE

L'évaluation du FSL réalisée chaque année par le Conseil Général permet de mieux connaître les bénéficiaires de ce dispositif. Cependant, de nombreux ménages ne font pas de demande dans ce cadre-là.

Ainsi, pour mieux caractériser la précarité énergétique sur le département il serait nécessaire de mettre en place un observatoire prenant en compte des données plus large que la seule demande d'aide à l'impayé.

Par ailleurs, certaines opérations (OPAH, MOUS, PIG) en cours ou déjà réalisées sur le département et menées à l'échelle intercommunale, communale ou d'un quartier peuvent aider à caractériser le phénomène de précarité énergétique.

INFORMER LES PUBLICS

Une grande diversité d'actions d'information et de conseils sur les gestes et équipements économes sont menés en direction des familles par différents acteurs sur le département (EDF, GDF, les travailleurs sociaux, les bailleurs sociaux, la CAF, etc.) à travers des réunions d'information ou la diffusion de documents d'information.

Exemple d'actions de sensibilisation menée par le PACT 04 :

Dans le cadre des missions de son Espace Info Energie et de son pôle social, le PACT 04 a développé certains outils pédagogiques et actions d'information et de sensibilisation aux économies d'énergie en direction des familles.

Création d'outils de sensibilisation adaptés :

5 pochettes de rangement illustrées par des conseils ou informations sur les gestes simples à mettre en œuvre pour économiser l'énergie chez soi.

Evaluation réalisée sur cet outil :

Celui-ci a permis aux travailleurs sociaux :

- d'intégrer la thématique énergie/eau dans l'accompagnement social
- d'aborder systématiquement la question des « économies d'énergie et d'eau » avec les familles

Dans plus de 93 % des cas le kit a été présenté et commenté par la CESF à la famille.

Dans 93% des cas, les pochettes sont utilisées par la famille pour le rangement des papiers

Dans 77% des cas, la famille a adopté des (nouveaux) éco-gestes.

Dans 6 % des cas, les fiches de suivi de consommations distribuées avec les pochettes aux familles ont été utilisées par ces dernières.

Un kit de matériel économe : le PACT'ECO à vocation pédagogique constitué de 2 ampoules basse consommation, un thermomètre d'intérieur, un thermomètre de réfrigérateur, un réducteur de débit pour un robinet et un autre pour la douche.

2. Une sensibilisation des familles dans le cadre d'actions ciblées :

Une **sensibilisation individuelle** dans le cadre des interventions des Conseillères en Economie Sociale et Familiale du PACT 04.

Suite à une formation des CESF du PACT 04 à la maîtrise de l'énergie dans l'habitat et la mise en place des outils présentés ci-dessus, ces dernières intègrent de manière systématique dans leurs missions d'accompagnement social la sensibilisation des familles aux économies d'eau et d'énergie.

Une sensibilisation dans le cadre **d'ateliers collectifs**

Dans ces ateliers chaque pièce d'un appartement – cuisine, salle de bain, séjour – sont représentées.

Les gestes ou équipements très consommateurs d'énergie sont mis en opposition à ceux plus économes. Les économies d'énergie sont alors illustrées par des compteurs d'énergie ou par des manipulations ludiques réalisées directement par les participants.

En fin d'atelier, un PACT'ECO est distribué à chacune des familles participantes.

Ces ateliers collectifs sont proposés aux familles bénéficiaires des services du PACT 04 mais également à d'autres par le biais de partenariat avec des CCAS, CMS, associations caritatives, etc. sur l'ensemble du département des Alpes de Haute Provence.

Par leur côté simple, ludique et très pratique, ces ateliers rencontrent un vif succès auprès du public concerné.

FORMER LES PROFESSIONNELS SUR LA PRECARITE ENERGETIQUE

Comme pour l'information en direction des familles, certains acteurs du département (EDF, GDF, le PACT 04, le CoDES 04, etc.) peuvent proposer des « formations » à destination des travailleurs sociaux ou intervenants dans l'action sociale (bénévoles d'association caritative, ADMR, etc.).

Exemple d'action de sensibilisation et d'information proposé par l'Espace Info Energie du PACT 04 à destination des professionnels, bénévoles et autres intervenants de l'action sociale :

Les ateliers collectifs réalisés par le PACT 04 sont également proposés aux professionnels et autres de l'action sociale afin que ces derniers puissent répercuter l'information auprès des personnes qu'elles accompagnent.

Autre exemple d'action de formation portée par le CoDES 04 en partenariat avec l'ARS et l'Espace Info Energie du PACT 04 :

Dans le département des Alpes de Haute Provence, la thématique Santé-Environnement et plus spécifiquement « les problèmes de santé liés aux conditions de logement » ont été retenus par les Ateliers Santé Ville de Digne et Manosque comme axe prioritaire. Afin de répondre aux besoins d'information des intervenants du champ social des villes de Digne et Manosque sur ce thème, courant de l'année 2007, un cycle d'information leur a été proposé autour des thèmes suivants :

- Logement indigne : qui fait quoi ? (*intervenants DASS 04, DDT 04*)
- La pollution intérieure du logement, un danger pour la santé des occupants ? (*intervenants CODES 04, DASS 04*)
- Maîtriser l'énergie dans l'habitat (*intervenants Espace Info Energie PACT 04*)

Le CoDES 04 a souhaité reproduire ces informations auprès d'intervenants sociaux d'autres communes du département. Ainsi, fin d'année 2011, un nouveau cycle d'information est proposé aux intervenants sociaux des communes de Barcelonnette, Sisteron, Forcalquier, Oraison autour des thèmes suivants :

- Les procédures administratives et civiles en matière d'habitat dégradé (*Intervenants service environnement DTARS 04*)
- Les risques sanitaires associés au logement (*Intervenants service environnement DTARS 04, CoDES 04*)
- Maîtrise de l'énergie dans l'habitat (*Intervenants Espace Info Energie PACT 04*)

Cette action est financée dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement.

DIMINUER LES CONSOMMATIONS D'ENERGIE DES LOGEMENTS

...en améliorant l'efficacité énergétique des équipements

Distribution de petits équipements économes en eau et en énergie aux ménages (réducteurs de débit, lampes basse consommation, thermomètres...) qui permettent de réaliser des économies substantielles sans limitation du confort. Il est souvent pertinent d'accompagner la famille pour l'installation, l'utilisation et si besoin l'entretien des appareils.

Sur le département des Alpes de Haute Provence, le PACT 04 propose ce type d'action à travers la mise en place du PACT'ECO. Cet outil se veut être pédagogique avant tout, il est donc accompagné d'une sensibilisation aux économies d'énergie et d'eau auprès des familles, sensibilisation individuelle dans le cadre d'un accompagnement social ou collectif dans le cadre d'un atelier collectif.

Les kits, distribués par les Conseillères en Economie Sociale et Familiale du PACT 04 aux familles, sont généralement installés dans le logement par la famille avec l'aide et le conseil des conseillères. Dans ce cas, la bonne installation et l'utilisation du kit par les familles est assurée. Concernant les kits distribués dans le cadre des ateliers collectifs, le fonctionnement et la mise en place de chacun des éléments qui constitue ce dernier est expliqué aux familles dans le cadre de l'atelier. Les familles repartent donc avec les explications nécessaires à la bonne pose des éléments. Dans ce dernier cas, nous ne pouvons cependant pas avoir la certitude de l'utilisation du kit par les familles.

...en améliorant l'état thermique des logements

La plupart des **dispositifs et opérations d'amélioration de l'habitat** ont évolué ces dernières années vers une meilleure prise en compte de l'état thermique des logements.

Dans le département des Alpes de Haute Provence, quatre Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale ou de Renouvellement Urbain sont actuellement en cours. Deux OPAH RR sur le territoire du Pays Asses, Verdon, Vaire, Var, une

OPAH RR sur la communauté de communes La Motte du Caire Turriers et une OPAH RU sur le centre ancien de la ville de Digne Les Bains.

Le programme Habiter Mieux sera mis en œuvre sur le département à la suite de la signature du Contrat Local d'Engagement par le Conseil général. Ce programme partenarial permettra d'aider des propriétaires occupants à améliorer les performances énergétiques de leur logement. Ce dispositif est intéressant à l'échelle du département étant donné que la cible visée par le programme correspond bien aux situations de précarité énergétique rencontrées sur le territoire : des propriétaires occupants de maisons individuelles peu performantes.

Les difficultés résident dans le repérage des ménages, le bouclage financier des opérations qui touchent des ménages ayant extrêmement peu de ressources, les formalités de montage des opérations (l'aide de solidarité écologique est attribuée en complément des aides de base de l'Anah pour lesquelles il faut constituer un dossier global).

...en produisant des logements performants

Une grande diversité d'opérateurs de l'habitat travaille à l'**acquisition de logements dégradés en vue de les réhabiliter ou à la construction de logements** afin de production du logement social. Ces opérations ne visaient pas spécifiquement une performance énergétique du logement mais la diffusion de cette préoccupation dans le domaine du logement amène ces structures à intégrer cet objectif dans leurs programmes de réhabilitation ou de construction. Parmi les structures recensées dans les Alpes de Haute Provence nous pouvons citer le PACT 04, les bailleurs sociaux,...

AGIR GLOBALEMENT DANS LES TERRITOIRES

Que ce soit à travers des dispositifs nationaux ou via des opérations plus locales, un certain nombre de démarches permettent d'intégrer les actions de lutte contre la précarité énergétique au cœur des politiques territoriales.

Au niveau local : Collectivités lauréates AGIR pour l'énergie

A travers un appel à projet Etat-ADEME-Région, **10 communes du département des Alpes de Haute Provence** se sont engagées dans une charte d'objectifs déclinée en plan d'actions pour une utilisation rationnelle de leurs ressources en énergie et en eau. 9 thèmes d'intervention sont ainsi déclinés en actions concrètes dont un thème consacré à « lutter contre la précarité énergétique et développer la solidarité » via la formation des travailleurs sociaux et la diffusion par les CCAS de kits « économies d'énergie » et de brochures de conseil.

Au niveau départemental : les PDALPD

En 2010, la loi Grenelle 2 impose aux conseils généraux d'intégrer dans leur PDALPD un volet lutte contre la précarité énergétique. Révision du PDALPD en cours dans le 04.

Dans les territoires (de la commune à la région) : A21, PCET,...

Les collectivités impliquées sur le développement durable et la lutte contre le dérèglement climatique sont engagées dans des démarches d'Agenda 21, de PCET... Ces démarches lorsqu'elles ciblent les ménages en situation de précarité peuvent être des leviers d'actions sur la précarité énergétique.

Dans le département des Alpes de Haute Provence, **le Conseil Général et deux intercommunalités** (la Communauté de Communes des 3 Vallées et la Communauté de Communes Luberon Durance Verdon) **portent des agendas 21**.

Le Conseil Général des Alpes de Haute Provence a également été retenu dans le cadre d'un appel à projet ADEME-Région-DREAL-FEDER lancé en janvier 2011 vise à encourager et accompagner les démarches de PCET portées par les collectivités.

Ce Plan Climat Energie et Territoire a entre autre pour objectif d'encourager l'amélioration de l'efficacité énergétique des logements.

ABREVIATIONS

Anah – Agence Nationale de l'Habitat

ASE – Aide de Solidarité Ecologique

CAF – Caisse d'Allocations Familiales

CCAS – Centre Communal d'Action Social

CG – Conseil Général

CLE – Contrat Local d'Engagement

CMUC – Couverture Maladie Universelle Complémentaire

CPER – Contrat Plan Etat Région

CSTB – Centre Scientifique et Technique du Bâtiment

DDT – Direction Départementale des Territoires

DREAL – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

EDF – Electricité De France

EIE – Espace Info Energie

ENL – Enquête Nationale Logement

ELPE – Etat des Lieux de la Précarité Energétique en PACA

EPEE – Etude de la Précarité Energétique en Europe

FAP – Fondation Abbé Pierre

FART – Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique (Programme « Habiter Mieux »)

FILOCOM – Fichier du Logement Communal

FSL – Fonds Solidarité Logement

INSEE – Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

MI- Maisons Individuelles

OPAH – Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

OPAH RU ou RR - OPAH de revitalisation rurale ou urbaine

PACA – Provence Alpes Côte d'Azur

PCET – Plan Climat Energie Territoire

PDALPD – Plan Départemental pour le Logement des Personnes Défavorisées

PST – Programme Social Thématique

RREP – Réseau Régional Energie & Précarité

SACICAP – Sociétés Anonymes Coopératives d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété

TPN – Tarif Première Nécessité

TSS – Tarif Spécial de Solidarité

BIBLIOGRAPHIE ET SITOGRAPHIE

ANAH. (2009). « Exploitation enquête INSEE ENL 2006 ».

Devalière, I. (2008). "l'Observatoire National de la Précarité Energétique, Etude de Faisabilité". CSTB/ADEME.

EPEE. (2009, Septembre). "une boîte à outils pour les collectivités locales et territoriales". *collection Habitat, Solidarité, Maîtrise de l'Energie (n° 6634)*. ADEME.

INSEE. (déc. 2008, remis à jour juillet 2009). « Rapport d'étude le logement en PACA »

RREP. (2010). « Rapport Final ». Appel à projet PREBAT (PUCA-ADEME-ANAH)

Sites du Ministère du Développement Durable :

- www.developpement-durable.gouv.fr
- www.statistiques.equipement.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=9

Site du Réseau des Acteurs de la Pauvreté et de la Précarité Energétique dans le Logement - RAPPEL

- www.precarite-energie.org/

Agenda 21 et PCET du Conseil général des Alpes de Haute Provence :

- www.cg04.fr